



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : Sport Jeunesse**

**SEANCE DU : 30 septembre 2024**

**DELIBERATION N° : 20**

**RAPPORTEUR : Madame Sophie MERCIER**

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA GEOLOCALISATION DES MORTS POUR LA FRANCE AU  
CIMETIERE DE LUDRES**

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La ville de Ludres est particulièrement attentive au devoir de mémoire et au travail sur la citoyenneté. Le Conseil Municipal des Enfants est à ce titre associé aux différents événements de la commune, comme les commémorations, mais mène aussi des projets intéressants concernant la mémoire.

Un de ces projets récents est de travailler sur la géolocalisation des morts pour la France dans notre cimetière.

En effet, plusieurs d'entre eux y sont inhumés, figurant sur notre monument au titre des deux guerres mondiales, mais aussi d'autres personnes ayant succombé dans d'autres conflits armés.

Un appel a donc été lancé dès mars 2024 pour retrouver les familles des soldats morts pour la France figurant sur le Monument, et éventuellement d'autres soldats morts pour la France. Il est important de noter qu'un écrit de cession ou de mise à disposition par les familles est nécessaire. A ce titre, par exemple, nous avons obtenu un retour positif de la famille de René NOSPELLE.

Il faut aussi souligner le travail de ludréennes et de ludréens passionnés de généalogie qui ont réalisé des recherches.

**Les objectifs du projet sont les suivants:**

- Remettre en état et préserver les tombes des soldats morts pour la France ;
- Recenser les tombes dans l'application *Géo Mémoire* du Souvenir Français (seulement 3 communes dans le 54 : Jarny, Val et Chatillon et Vandoeuvre, et 2 en cours de mise en place : Foug et Pagny-derrière-Barine) ;
- Conserver la mémoire des Ludréens qui sont morts pour la France en faisant découvrir leur histoire et des photos ;
- Créer un parcours de mémoire au sein du cimetière en intégrant la croix commémorative de 1870.

**Ainsi, différentes phases ont été prévues:**

- Recensement de toutes les tombes de soldats par les jeunes du Conseil Municipal des Enfants ;
- Vérification de la mention « Morts pour la France » (≠ « Morts au champ d'honneur ») avec le site « Mémoire d'Hommes » ;

- Signature d'une convention avec le Souvenir Français ;
- Réhabilitation des tombes par les chantiers jeunes avec le concours financier du Souvenir Français ;
- Réalisation des fiches pour l'application *Géo Mémoire* ;
- Valorisation-Inauguration en 2025.

*Géo Mémoire* est une application qui permet une géolocalisation de ces tombes. Il est prévu d'installer une plaque à l'entrée du cimetière pour informer les « visiteurs » de la présence de soldats inhumés.

Ce travail, réalisé en coopération avec le Souvenir Français, association loi 1901, peut donner lieu à une convention (ci-jointe).

La commission Sports Jeunesse a rendu un avis favorable le 18 septembre 2024.

**Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le projet de géolocalisation des Morts pour la France dans notre cimetière communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout acte nécessaire.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024.

**Adopté à l'unanimité**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal : Mme Sandrine LAVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine LAVAL, M. Patrick PECHINE, Mme Aurélie MOTEL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Claude LOMBARD, M. Jean PATRAS

**ETAIENT ABSENT(ES) :**

M. Xavier DUSSAULX, M. Emmanuel FOURNIER, M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Magali RAIK avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE  
 Mme Stéphanie LIIRI avait donné pouvoir à M. Pierre BOILEAU  
 Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON  
 Mme Mireille HINZELIN avait donné pouvoir à Mme Sophie MERCIER  
 M. Benoît PICARD avait donné pouvoir à M. Philippe GOETZ  
 M. Didier GOIRAND avait donné pouvoir à Mme Sandrine GUERBER  
 Mme Chantal MARTIN avait donné pouvoir à M. William LOMBARD  
 M. René BURTE avait donné pouvoir à Mme Claude LOMBARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

**NOTA -**

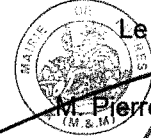
Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 septembre 2024

Fait et délibéré à LUDRES

Les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire



M. Pierre BOILEAU